

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

446	{	Canaux Ontario-Saint-Laurent—Pour remplacer le pont à la tra-	
		verse du C.N.R. sur le canal Murray..	35,000 00
		Canal Saint-Pierre—Reconstruction du pont de grande route—	
		Crédit supplémentaire..	3,100 00
	{	Canal de la Trent—Reconstruction du quai à Lindsay..	10,000 00

DIVERS.

447	Reconstruction de la partie de la jetée est à Port-Maitland..	200,000 00
-----	---	------------

DOUANES.

527	{	Salaires et dépense casuelle aux différents ports du Canada y com-	
		pris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires,	
		nonobstant les dispositions de la <i>Loi du service civil</i> , et édifices	
		provisoires des douanes et loyer—Crédit supplémentaire..	150,000 00
	{	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif—	
		Crédit supplémentaire..	45,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU.

CANAUX.

528	Allocation de commisération à la veuve de feu Louis Couture, gar-	
	dien du pont du canal de Lachine à la Côte Saint-Paul, mort	
	des suites de blessures reçues dans un accident alors qu'il était	
	de service, le 17 septembre 1918..	1,500 00

CHEMINS DE FER.

529	{	Allocation de commisération à la veuve et aux enfants de feu	
		Iréné Dastous, tué dans l'exercice de ses fonctions de contre-	
		maître de section à la station de la Rivière-Bleue (Blue River),	
		le 8 mars 1918..	2,000 00
	{	Allocation de commisération à la veuve de feu Arthur Sénécal, tué	
		dans l'exercice de ses fonctions de contremaître à l'emploi des	
		chemins de fer du gouvernement canadien à Saint-André, P.Q.,	
		le 7 septembre 1918..	2,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

411	{	<i>Ministère des Chemins de fer et Canaux—</i>	
		Position d'un commis dans la première division, subdivision	
		B, à \$2,125..	2,125 00
		Position d'un commis dans la deuxième division, subdivision	
		A, à \$1,725..	1,725 00
		Position d'un commis dans la deuxième division, subdivision B,	
		à \$1,425..	1,425 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1920, la